

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454**29 avril 2004****SOMMAIRE**

A.F.S., S.à r.l., Alarmes Francis Schmit, Steinfort .	21788	East-West Trading Company, S.à r.l., Diekirch. . .	21754
AB Car S.A., Luxembourg	21790	Ecometric, S.à r.l., Senningen	21787
ABC du Transport Express/Messagerie S.A., Lu-		Entreprise de Constructions Michel Wealer,	
xembourg	21789	S.à r.l., Insenborn	21755
ABM Network Investments S.A., Luxembourg . . .	21791	Entreprise de Constructions Michel Wealer,	
AEB Holding S.A., Luxembourg	21766	S.à r.l., Insenborn	21756
AEB Holding S.A., Luxembourg	21767	Euro Bâtiments S.A., Rombach.	21761
Altratech S.A., Foetz.	21747	Fiduciaire Comptable et Fiscale Martelange S.A.,	
Asie Express, S.à r.l., Luxembourg	21790	Rombach.	21783
Assenti Lux S.A., Drinklange	21769	Frie S.A., Luxembourg.	21767
Atenea International, S.à r.l., Luxembourg.	21789	G.V.R., S.à r.l., Luxembourg	21746
Bauinvest & Development S.A., Luxembourg.	21769	Galasso Giuseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	21789
Bauinvest & Development S.A., Luxembourg.	21768	Healthy Fitness Reiden S.A., Redange-sur-Attert.	21769
Bayerische Landesbank, Niederlassung Luxemburg,		Hemex, GmbH, Grindhausen	21788
Luxembourg.	21791	Icrem Holding A.G., Diekirch	21789
Be Car Full S.A., Pétange	21746	Intellicom Management S.A., Beckerich	21752
Blade Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg.	21774	Intercascade, S.à r.l., Luxembourg	21757
Bureau d'Ingénierie AMP S.A. (Analyse-Maîtrise-		International Lift System, S.à r.l., Luxembourg . . .	21791
Progrès), Luxembourg	21789	Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21749
C.&B. S.A., Centre International de Distribution		Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21750
C.&B. S.A., Drinklange	21769	Jabz, S.à r.l., Luxembourg	21747
Camelia Participations S.A., Luxembourg	21792	K&F, S.à r.l., Derenbach.	21751
CDC SP S.A., Sicav, Luxembourg	21786	Locaso Exploitation, S.à r.l., Luxembourg.	21790
Centre Multimédia Lux, S.à r.l., Perlé	21767	Lunard Participations S.A., Luxembourg.	21792
Chanogest S.A., Luxembourg	21792	Major International Holding S.A., Luxembourg-	
(La) Civette, S.à r.l., Luxembourg	21780	Kirchberg	21782
Coplamb S.A., Wiltz	21784	Media-Consulting-Pint, S.à r.l., Grindhausen.	21788
CVC Capital Partners IT Services, S.à r.l., Luxem-		Melko, S.à r.l., Weiswampach	21752
bourg.	21781	Mineralux S.A., Tétange	21790
CVC Capital Partners IT Services, S.à r.l., Luxem-		MirlInvest Fund, Sicav, Luxembourg	21785
bourg.	21782	Mozina, S.à r.l., Huldange	21756
Delegacom, S.à r.l., Perlé	21761	Nautica S.A., Grevenmacher.	21770
Deli Meat S.A., Luxembourg.	21786	Network Technologies Participations, S.à r.l., Lu-	
Délisalades Luxembourg S.A., Luxembourg.	21787	xembourg	21762
Deltafin S.A., Luxembourg	21758	New Invest S.A., Luxembourg	21776
Deltafin S.A., Luxembourg	21759	Nexinvestments, S.à r.l., Luxembourg.	21791
Delttek, S.à r.l., Waldbillig	21753	O.G. Lux S.A., Grindhausen	21761
Dicentra Participations S.A., Luxembourg.	21792	Olicontrol International S.A., Luxembourg.	21772
Dito, S.à r.l., Luxembourg.	21783	Packtrend S.A., Perlé.	21783
Dito, S.à r.l., Luxembourg.	21784	Paddington Holding S.A., Luxembourg	21760

Paddington Holding S.A., Luxembourg	21761	Theatre Directorship Services Alpha, S.à r.l., Luxembourg	21780
Palais d'Asie S.A., Luxembourg.	21788	Theatre Directorship Services Beta, S.à r.l., Luxembourg	21777
PHF S.A., Garnich.	21786	Theatre Directorship Services Beta, S.à r.l., Luxembourg	21778
Power Management Services S.A., Luxembourg. .	21765	Theatre Directorship Services Delta, S.à r.l., Luxembourg	21775
Power Management Services S.A., Luxembourg. .	21765	Theatre Directorship Services Delta, S.à r.l., Luxembourg	21776
Richardson Investments (Roermond), S.à r.l., Luxembourg	21786	Theatre Directorship Services Gama, S.à r.l., Luxembourg	21773
Rosny S.A.H., Luxembourg	21769	Theatre Directorship Services Gama, S.à r.l., Luxembourg	21774
Sampson S.A.	21790	Townley Corporation S.A., Luxembourg	21746
Schmit-Schoentgen, S.à r.l., Reischlange	21756	Two Thousand, S.à r.l., Luxembourg	21784
Scriptura S.A., Niederpallen	21761	Two Thousand, S.à r.l., Luxembourg	21784
Secoplus, S.à r.l., Steinsel.	21778	Visibly Lux S.A., Wiltz	21788
Sésame S.A.	21786	Visual Impact S.A., Luxembourg	21746
Share Finance S.A., Luxembourg	21785		
Syllus S.A. Holding, Strassen	21787		
Syllus S.A. Holding, Strassen	21787		
Syllus S.A. Holding, Strassen	21787		
Syllus S.A. Holding, Strassen	21787		
Theatre Directorship Services Alpha, S.à r.l., Luxembourg	21779		

G.V.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 99.095.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

VISUAL IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.351.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(023185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(023302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BE CAR FULL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023439.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ALTROTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 49.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

JABZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 99.558.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- JADE SOPARFI, S.à r.l., avec siège social à L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit, R. C. S. Luxembourg B 28.507 ici représentée par Monsieur Hak Keung Lau, garçon-cuisinier, né le 14 novembre 1955 à Hong Kong, demeurant à L-2539 Cents, 138, bd Charles Simonis à L-2539 Cents, en sa qualité de gérant,

2.- Monsieur Yu Chun Lau, cuisinier commerçant, né le 9 mai 1958 à Hong Kong, demeurant Shanghai, The Peoples Republic of China, Shanghai, Zhao Joa Bang Road, n° 388,

ici représenté par Monsieur Yu Kwok Lau, garçon-cuisinier, demeurant à L-8064 Bertrange, 77, Cité Millewé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JABZ, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- JADE SOPARFI, S.à r.l., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	99
2.- Monsieur Yu Chun Lau, prénommé, une part sociale,	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hak Keung Lau, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. K. Lau, Y. K. Lau, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, vol. 142S, fol. 72, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2004.

P. Bettingen.

(023227.3/202/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Effective place of management: SW1P 1BX Londres, Carlisle Place.

R. C. Luxembourg B 65.165.

In the year two thousand and four, on the fourth day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company INVENSYS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its statutory office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse and its effective place of management and control in Carlisle Place, UK-London SW1P 1BX, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 68.908,

duly represented by M^e Eric Sublon, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal dated March 3rd, 2004, which after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party is the sole member of the société à responsabilité limitée INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse and effective seat of management and control in Carlisle Place, London, SW1P 1BX, United Kingdom, R. C. S. Luxembourg n° B 65.165, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on June 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 675 of September 22, 1998 (the «Company»). The Articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed received by the prenamed Maître Gérard Lecuit on March 22, 2002, published in the Mémorial C, number 953 of June 21, 2002.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to amend the corporate object of the Company in order to allow the Company to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

Second resolution

The sole member decides to amend the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«The purpose of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The corporation may also grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the corporation, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the corporation has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the corporation may acquire and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The company may hold interests in partnerships.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at nine hundred Euros (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société INVENSYS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège statutaire à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse et son siège de direction effective et de contrôle à Carlisle Place, UK-London SW1P 1BX, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.908,

dûment représentée par Maître Eric Sublon, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 3 mars 2004, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse et son siège de direction effective et de contrôle à Carlisle Place, Londres, SW1P 1BX, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 65.165, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 24 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 675 du 22 septembre 1998, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit Maître Gérard Lecuit, le 22 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 953 du 21 juin 2002.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou filiale apparentée dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société est autorisée à octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holding, filiale ou filiale apparentée dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties

De plus, la société pourra acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société pourra détenir des parts dans des sociétés de personnes.

En outre, la société pourra acquérir, développer, accomplir et disposer de propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptible d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 mars 2004.

T. Metzler.

(023195.3/222/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Siège de direction effective: SW1P 1BX Londres, Carlisle Place.

R. C. Luxembourg B 65.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 mars 2004.

T. Metzler.

(023198.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

K&F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 112.

R. C. Diekirch B 99.555.

—
STATUTS

L'an deux mil quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Madame Maria Dolores Sanchez, épouse de Monsieur Khalid Fekni, née à Montluçon (France), le 9 octobre 1963, demeurant à L-9645 Derenbach, maison 112.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de K&F, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Derenbach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente et l'importation de prêts à porter enfants, femmes et hommes.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Maria Dolores Sanchez, prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9645 Derenbach, maison 112,

2.- Sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Madame Maria Sanchez, née à Montluçon (France), le 12 août 1967, demeurant à F-03100 Montluçon, 38, rue de la Glacerie,

- gérant administratif: Madame Maria Dolores Sanchez, épouse de Monsieur Khalid Fekni, née à Montluçon (France), le 9 octobre 1963, demeurant à L-9645 Derenbach, maison 112.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Fekni, K. Sanchez, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mars 2004, vol. 317, fol. 96, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mars 2004.

A. Holtz.

(901072.3/2724/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

MELKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 5.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Signature.

(901075.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

INTELLICOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Diekirch B 95.291.

Olivier Piret donne sa démission en tant qu'administrateur-délégué et administrateur de ladite société INTELLICOM MANAGEMENT dès ce jour.

Monaco, le 4 décembre 2003.

O. Piret.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO01833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901107.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

DELTEK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.

H. R. Diekirch B 99.554.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Ghislain Gonner, Elektrikermeister und Kälteanlagebaumeister, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.
- 2.- Herr Arno Bechel, Fernsehtechniker, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Eisenacher Strasse 14.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DELTEK, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Waldbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- das Betreiben eines Elektrikerbetriebes sowie der Handel mit den entsprechenden Artikeln und Apparaten.
- die Installierung von Multimedial- und Klimaanlageanlagen.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Ghislain Gonner, Elektrikermeister und Kälteanlagebaumeister, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Arno Bechel, Fernsehtechniker, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Eisenacher Strasse 14, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Geschäftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Geschäftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Als dann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Ghislain Gonner, Elektrikermeister und Kälteanlagebaumeister, wohnhaft in L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.
 - b) zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Arno Bechel, Fernstechniker, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Eisenacher Strasse 14,
 - c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschriften der zwei Geschäftsführer.
 - c) Vorstehende Mandate bleiben gültig bis zu gegenteiligem Beschluss der Generalversammlung.
 - d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7681 Waldbillig, 33, rue Laach.
- Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Gonner, A. Bechel, H. Beck.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. März 2004.

H. Beck.

(901071.3/201/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 94.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901175.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf.

R. C. Diekirch B 99.018.

L'an deux mille quatre, le premier mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur René Cailteux, pensionné, demeurant à B-5362 Achet, rue de Scoville, 23,
- 2.- Monsieur Michel Wealer, entrepreneur, demeurant à L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf,

lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 17 du 13 janvier 1999,
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.018,
 - qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cent (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune,
 - que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. avec siège social à L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf,
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.
- Ensuite les comparants, agissant comme prêtre ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Le prénommé Monsieur René Cailteux cède par les présentes l'intégralité de ses deux cent cinquante (250) parts sociales de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. à Monsieur Michel Wealer, pré-nommé.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Michel Wealer, pré-nommé, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l.

Prix

Le cédant et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de six mille cent quatre-vingt-dix-sept euros trente-quatre cents (6.197,34).

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire pré-nommé à l'instant même l'intégralité du prix en espèces, ce dont le cédant lui consent quittance et titre.

Approbation des cessions de parts

Monsieur René Cailteux, agissant en sa qualité de gérant technique de la société, déclare accepter ladite cession au nom de la société ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre les mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite l'associé unique de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'adapter le capital social de la société à l'euro faisant pour 500.000,- LUF un capital de 12.394,68 EUR

Deuxième résolution

L'associé unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant et de l'adaptation du capital à l'euro de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Les parts, intégralement libérées, ont été souscrites par Monsieur Michel Wealer, demeurant à L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur de constructions métalliques, de plafonneur, de façadier, et d'agence immobilière.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur René Cailteux en tant que gérant technique et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant technique pour une durée indéterminée:

- gérant technique: la société Immobilière GBU CONSTRUCT SA, avec siège social à Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 4.738.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant technique, la société Immobilière GBU CONSTRUCT SA, pour qui signe son administrateur-délégué Monsieur Jacobus Wilhelmus Johannes Soons, ingénieur, demeurant à B-3660 Opglabbeek, Roxeldestraat, 7.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire

Signé: J. Soons, M. Wealer, R. Cailteux, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mars 2004, vol. 317, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mars 2004.

A. Holtz.

(901091.3/2724/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MICHEL WEALER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insborn, 84, route d'Arisdorf.

R. C. Diekirch B 99.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mars 2004.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(901092.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

SCHMIT-SCHOENTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reischlange, 1, rue de Bettborn.

R. C. Diekirch B 96.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Signature.

(901076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

MOZINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Maison 47.

R. C. Diekirch B 3.374.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901176.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

**INTERCASCADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FLANELLE, S.à r.l.).**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.980.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of January
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FLANELLE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 79.980, incorporated by deed dated on September 29th 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 629 on the 11th of August 2001.

The meeting is presided by Mrs Flora Chateau, jurist, residing in Thionville (France).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the four hundred and eighty (480) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the company's name in INTERCASCADE, S.à r.l.

2.- Amendment of second article of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, in INTERCASCADE, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the second article of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 1.** The company will have the name INTERCASCADE, S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLANELLE, S.à r.l., ayant son siège social à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 79.980, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 629 du 11 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quatre cent quatre-vingts (480) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en INTERCASCADE, S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société qui sera désormais INTERCASCADE, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de INTERCASCADE, S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Chateau, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Elvinger.

(022886.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 94.547.

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, ici représentée par Messieurs Luca Checchinato et Ferdinando Cavalli, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DELTAFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.547,

constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné reçu en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003 page 39905, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C n° 1.251 du 26 novembre 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 10 février 2004,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-trois mille sept cent cinquante euro (33.750,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune, et deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) et de cinq mille (5.000) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR),

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'alinéa 4 du même article 3 des statuts sont libellés comme suit:

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 juillet 2008, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports

autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

3) Que dans sa réunion du 10 février 2004, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 2.050,- (deux mille cinquante Euro),

pour le porter de son montant actuel EUR 33.750 (trente-trois mille sept cent cinquante Euro) à EUR 35.800 (trente-cinq mille huit cents),

par l'émission de 205 (deux cent cinq) actions nouvelles de Classe B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.047.950 (deux millions quarante-sept mille neuf cent cinquante Euro), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actuel actionnaire détenteur d'actions de classe B, savoir la société PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 85.227,

lequel actionnaire a souscrit à toutes les 205 (deux cent cinq) actions nouvelles de Classe B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro) par action, soit une prime d'émission totale de 2.047.950 (deux millions quarante-sept mille neuf cent cinquante Euro),

moyennant une contribution en espèces totale de EUR 2.050.000 (deux millions cinquante mille Euro),

le conseil d'administration ayant supprimé le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, détenteur d'actions de classe A, savoir la société STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 75.316, en application du pouvoir lui conféré par l'article 3, alinéa 4 des statuts, ce dernier ayant, pour autant que de besoin, renoncé par écrit à souscrire, laquelle renonciation reste annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 2.050.000 (deux millions cinquante mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 35.800,- (trente-cinq mille huit cents Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille huit cent euro (35.800,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune, et quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 22.950,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Chechinato, F. Cavalli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, vol. 20CS, fol. 44, case 3. – Reçu 20.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Delvaux.

(023322.3/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 94.547.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 81 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023323.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**PADDINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. PADDINGTON S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.539.

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PADDINGTON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.539, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 3 octobre 1991, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1274 du 3 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Julie Forget, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la raison sociale de la société de PADDINGTON S.A., en celle de PADDINGTON HOLDING S.A. et modification de l'article 1^{er}.

2) Décision que les actions actuellement en circulation seront exclusivement des actions au porteur et modification afférente de l'article cinq des statuts.

3) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 13.

4) Suppression du 2^{ème} alinéa de l'article 14.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la société de PADDINGTON S.A. en celle de PADDINGTON HOLDING S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PADDINGTON HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les actions actuellement en circulation seront exclusivement des actions au porteur.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

«**Art. 13. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, J. Forget, N. E. Nijar, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004, vol. 883, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022908.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PADDINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022912.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SCRIPTURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenbierg.

R. C. Diekirch B 6.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Signature.

(901077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

EURO BATIMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 5.781.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

DELEGACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Diekirch B 2.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 mars 2004.

Signature.

(901079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

O.G. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.

R. C. Diekirch B 99.257.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901177.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

**NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ECHO BROADBAND, S.à r.l.).**

Registered office: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.699.

In the year two thousand and four, on the tenth of February, at 12.15 pm.
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- Mr François Richaume, company manager, born in Nancy, (France), on the 29th of July 1965, residing in F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (France).

2.- The company POCATELLO INVEST INC., with registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (British Virgin Islands), inscribed in the Trade Register of Tortola under the number IBC No 569014,
here represented by Mr François Richaume, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on the 9th of February 2004.

The said proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, acting as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company ECHO BROADBAND, S.à r.l., with registered office in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare, (R.C.S. Diekirch section B number 93.699), has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on the 20th of April 2001, published in the Mémorial C Number 1036 of the 20th of November 2001.

- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

- That the appearing parties declare to be the sole actual partners of the said company and that they require the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The general meeting states that by transfers of shares under private seal under date of today, the company ECHO BROADBAND (SINGAPORE) PTE LTD, with registered office in 01-01 Singapore 528877, 25, Tampines Street has transferred:

- one hundred twenty-five (125) to Mr François Richaume, prenamed, and

- three hundred seventy-five (375) to the company POCATELLO INVEST INC., prenamed,

the latter have accepted the above mentioned transfers of shares, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such actions, and to give it the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

1.- Mr François Richaume, company manager, residing at

F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (France),

one hundred twenty-five shares. 125

2.- The company POCATELLO INVEST INC., with registered office in

Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (British Virgin Islands)

three hundred seventy-five shares 375

Total: five hundred shares 500

Third resolution

The general meeting decides to change the name of the company into NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l. in order to give article 4 of the articles of association the following wording:

«**Art. 4.** The name of the company is NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l.»

Fourth resolution

The general meeting decides to modify the company's purpose in order to give article 2 of the articles of association the following wording:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may establish branches in Luxembourg and abroad.

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Fifth resolution

The general meeting decides to modify article 12 of the articles as follows:

«**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company judicially and extra-judicially.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.»

Sixth resolution

The general meeting decides to modify article 13 of the articles as follows:

«**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; mere agent, he is liable only for the performance of his mandate.»

Seventh resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare, to L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, and subsequently to amend the first sentence of article 5 of the articles of association as follows:

«**Art. 5. First sentence.** The registered office is in Luxembourg.»

Eighth resolution

The general meeting appoints Mr François Richaume, company manager, born in Nancy, (France), on the 29th of July 1965, residing in F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (France), as manager for an unlimited duration with the power to bind the company in all circumstances by his sole signature.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und vier, den zehnten Februar, um 12.15 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr François Richaume, Gesellschaftsverwalter, geboren in Nancy, (Frankreich), am 29. Juni 1965, wohnhaft in F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (Frankreich).

2.- Die Gesellschaft POCATELLO INVEST INC., mit Sitz in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Britische Jungfern Inseln), eingetragen im Handelsregister von Tortola unter der Nummer IBC n° 569014,

hier rechtmässig vertreten durch Herrn François Richaume, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg am 9. Februar 2004.

Welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECHO BROADBAND, S.à r.l., mit Sitz in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare, (R.C.S. Diekirch Sektion B Nummer 93.699), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 20. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1036 vom 20. November 2001.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünf und zwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass die Komparenten erklären die alleinigen Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen die von ihnen, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäss Gesellschaftsanteilsabtretungen unter Privatschrift mit heutigem Datum, die Gesellschaft ECHO BROADBAND (SINGAPORE) PTE LTD, mit Sitz in 01-01 Singapur 528877, 25, Tampines Street:

- ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile an Herrn François Richaume, vorgeannt, und
- drei hundert fünf und siebenzig (375) Anteile an die Gesellschaft POCATELLO INVEST INC., vorgeannt, abgetreten hat, welche Letztere die oben erwähnten Abtretungen gemäss Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches angenommen haben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, dargestellt durch fünf hundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig Euro (25,- EUR), welche wie folgt gezeichnet worden sind:

1.- Herr François Richaume, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (Frankreich), ein hundert fünf und zwanzig Anteile.	125
2.- Die Gesellschaft POCATELLO INVEST INC., mit Sitz in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Britische Jungfern Inseln), drei hundert fünf und siebenzig Anteile.	375
Total: fünf hundert Anteile.	500

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Filialen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 12 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 13 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 13.** In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare, nach L-2330 Luxemburg, 140, boulevard de la Pétrusse, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn François Richaume, Gesellschaftsverwalter, geboren in Nancy, (Frankreich), am 29. Juni 1965, wohnhaft in F-54220 Malzéville, 143, avenue Général Leclerc, (Frankreich), zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Komplementen, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Komplementen und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komplementen, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: F. Richaume, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2004, vol. 526, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 16. März 2004.

J. Seckler.

(023244.3/231/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**POWER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. K.9 INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2003 que la société VANTAGE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Port-Louis (Ile Maurice), Suite 802, Saint James Court, Saint Denis Street, a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Gutierrez, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023481.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**POWER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. K.9. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2003 que la société DEBLO-OSHLER COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana, Bank of Boston Building, 16th Floor, a été nommée administrateur, en remplacement de Madame Marie Christine Gutierrez, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023487.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

AEB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 86.760.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of AEB HOLDING S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 86.760), having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines, incorporated under the name of ALLUMETTE HOLDING S.A. by deed of the undersigned notary on March 27, 2002, published in the Mémorial C, page 47285 of 2002. The name of the Company has been changed into AEB HOLDING S.A. by a deed of the undersigned notary of the 14th of June 2002, published in the Mémorial C, page 60425 of 2002.

The Meeting is presided over by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employee, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christine Coulon-Racot, employee, Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, employee, Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- Amendment of article 8, first sentence of the Articles of Incorporation to read as follows: «The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 10 a.m.» The annual general meeting will be held at this date as from the year 2004.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to amend article 8, first sentence of the Articles of Incorporation to read as follows: «The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 10 a.m.»

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2004.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, containing three cancelled blanks.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AEB HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 86.760), ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée sous la dénomination de ALLUMETTE HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial C, page 47285 de 2002. La dénomination a été changée en AEB HOLDING S.A. suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C, page 60425 de 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée, Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée, Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 8 des statuts, première phrase, pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.» L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de l'an 2004.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts, première phrase, pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.»

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de l'an 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2004, vol. 426, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023256.2/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

AEB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023259.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CENTRE MULTIMEDIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.

R. C. Diekirch B 4.571.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901080.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

FRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 82.079.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 9 mars 2004*

CARDALE OVERSEAS INC., KELWOOD INVESTMENTS LTD. et TASWELL INVESTMENTS LTD. ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, de Madame Regina Rocha Melanda et de Madame Candice De Boni, administrateurs démissionnaires, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Décharge pleine et entière a été donnée à Madame Anne-Françoise Fouss, Madame Regina Rocha Melanda et Madame Candice De Boni, résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Le mandat de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023453.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 45.192.

Im Jahre zweitausendundvier, am zweiten März.
Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 12. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 27. November 1993, Nummer 564.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Gunter Ladirsch, Privatangestellter, L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Heidi Matusch, Privatangestellte, L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Artikel 2 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt:

«Der Gesellschaftszweck besteht im Handel mit Rohstoffen aller Art, deren Veredelung, Verarbeitung und dem Vertrieb der daraus gewonnenen Produkte im In- und Ausland.

Desweiteren ist die Gesellschaft ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.»

2. Festlegung des Kapitals auf EUR 100.000,- (einhunderttausend) Euro eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien zu je EUR 50,- (fünfzig Euro) und entsprechende Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zwei der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

«Art. 2. Geschäftszweck

Der Gesellschaftszweck besteht im Handel mit Rohstoffen aller Art, deren Veredelung, Verarbeitung und dem Vertrieb der daraus gewonnenen Produkte im In- und Ausland.

Desweiteren ist die Gesellschaft ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital, das ursprünglich in DM 200.000,- (zweihunderttausend Deutsche Mark) ausgedrückt war, auf EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) festzulegen eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien zu je EUR 50,- (fünfzig Euro). Der Differenzbetrag von EUR 2.258,3762 welcher durch die Umwandlung des Kapitals von Deutsche Mark in Euro (EUR102.258,3762) und der Festlegung des neuen Kapitals (EUR 100.000,-) entstanden ist, gilt als Kapitalherabsetzung und wird den Aktionären im Verhältnis zu ihrer Beteiligung zurückgezahlt.

Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse um diese Rückzahlung durchzuführen.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei der Satzung wie folgt abgeändert:

«Art. 3. Gesellschaftskapital

Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien zu je EUR 50,- (fünfzig Euro) Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

Alle Aktien lauten auf den Inhaber.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, G. Ladirsch, H. Matusch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2004, vol. 427, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 12. März 2004.

H. Hellinckx.

(023261.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 45.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023262.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

ASSENTI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9957 Drinklange, Maison 17.

R. C. Diekirch B 95.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901081.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

HEALTHY FITNESS REIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3, rue de Nagem.

R. C. Diekirch B 99.379.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901082.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

C.&B. S.A., CENTRE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION C.&B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.

R. C. Diekirch B 4.904.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

ROSNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour. Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société ROSNY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023471.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

NAUTICA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
H. R. Luxemburg B 99.570.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Erschienen:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Willem H. Macleanen, Diplomkaufmann, wohnhaft in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 1. März 2004, welche Vollmacht gegenwärtiger beigefügt bleibt.

2) Die Gesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., abgekürzt «INL S.A.», Aktiengesellschaft mit Sitz in Grevenmacher,

hier vertreten durch Herrn Willem Macleanen, vorbenannt, handelnd als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Vorbenannte Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NAUTICA S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so kann, falls das Gesetz es erlaubt, das frei gewordene Amt vorläufig besetzt werden, unter Beachtung der dann geltenden Gesetze.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden erwählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden und/oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat alle Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung und alle Handlungen bleiben weisungsgebunden an die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor oder Handlungsbevollmächtigten, seine Erben und Rechtsnachfolger, schadlos halten für jeden Ausfall, Verlust oder Schaden (inbegriffen die Gerichtskosten eines jeden Prozesses), welcher ihm oder ihnen entstanden wäre durch Handlungen, Klagen, Rechtsstreitigkeiten oder Prozesse, an welchen er oder sie beteiligt wären in seiner oder ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder, Bevollmächtigte oder Direktoren dieser Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft von welcher diese Gesellschaft Hauptaktionärin oder Gläubigerin wäre, es sei denn, die betreffenden Personen wären schlussendlich wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung verurteilt worden. Bei einem aussergerichtlichen Vergleich erfolgt eine solche Entschädigung nur dann, wenn der Rechtsbeistand dieser Gesellschaft ihr bestätigt hat, dass die betreffende Person nicht verantwortlich ist wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung. Dieser Schadenersatzanspruch schliesst andere Rechtsansprüche der betreffenden Person nicht aus.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am zweiten Dienstag des Monats Juni eines jeden Jahres um elf Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

Art. 20. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 22. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr 1.600,- Euros.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., vorgenannt, zweihundertvierzig Aktien	240
2) Die Gesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., vorgenannt, achtzig Aktien	80
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr und die Postanschrift lautet: BP 53, L-6701 Grevenmacher.

2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2009 stattfindet, werden ernannt:

- Herr Willem H. Macleanen, Diplomkaufmann, geboren am 27. Dezember 1961, in Haafden/Holland, wohnhaft in L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr,

er wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

- Herr Govert W. Macleanen, geboren am 20. August 1938, in Hurwenen/Holland, wohnhaft in NL-5327 AC Hurwenen, 2a, Waaldijk.

- Frau Marchje W. Koster-Kwakernaak, geboren am 17. März 1955, in Reeuwijk/Holland, wohnhaft in D-54308 Langsur, 30, Friedhofstrasse.

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Die SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., abgekürzt S.E.R., mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.937.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Macleanen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 77, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautene Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 10. März 2004.

J.-P. Henckx.

(023340.3/216/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

OLICONTROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.615.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Madame Nathalie Carbotti Prieur et Madame Gaby Trierweiler ont été nommées administrateurs de la société en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss et Madame Regina Rocha Melanda administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2010.

Le mandat de Monsieur Bunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023456.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.247.

In the year two thousand and four, on February 18.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Stef Oostvogels lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy given on 17 February 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA, S.à.r.l., (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 5, place du Théâtre, R. C. Luxembourg Section B n° 98.247,

- that the agenda of the meeting is the following:

1. To change the fiscal year so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

2. Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

3. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March, and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Mr Stef Oostvogels, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 17 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA, S.à.r.l., (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, acte en voie de publication au Mémorial C, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg section B n° 98.247,

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année fiscale de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'année fiscale de la Société, de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Delvaux.

(023332.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.247.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 74 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023335.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 96.834.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 mars 2004.

Signature.

(022815.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12,500.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.246.

In the year two thousand and four, on February 18.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Stef Oostvogels, lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy given on 17th February 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à.r.l., (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 5, place du Théâtre, R. C. Luxembourg Section B n° 98.246,

- that the agenda of the meeting is the following:

1. To change the fiscal year so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

2. Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

3. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March, and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé unique»),

ici représentée par M. Stef Oostvogels, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 17 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à.r.l., (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, acte en voie de publication au Mémorial C, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg section B n° 98.246

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année fiscale de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'année fiscale de la Société, de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Delvaux.

(023336.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.246.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 73 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023338.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

NEW INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.818.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 16 mars 2004.

Signature.

(022817.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.245.

In the year two thousand and four, on February 18.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Stef Oostvogels, lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20 Avenue Monterey, by virtue of a proxy given on 17 February 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES BETA, S.à.r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 5, place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg Section B no. 98.245,

- that the agenda of the meeting is the following:

1. To change the fiscal year so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

2. Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

3. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March, and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l' «Associé unique»),

ici représentée par M. Stef Oostvogels, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 17 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES BETA, S.à.r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, acte en voie de publication

au Mémorial C, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 98.245,

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année fiscale de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'année fiscale de la Société, de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Delvaux.

(023342.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.245.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 72 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023343.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SECOPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 83.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 mars 2004.

Pour SECOPLUS, S.à r.l.

J. Reuter

(022806.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.454.

In the year two thousand and four, on February 18.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Stef Oostvogels, lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20 Avenue Monterey, by virtue of a proxy given on 17 February 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à.r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 5, place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg Section B n° 98.454

- that the agenda of the meeting is the following:

1. To change the fiscal year so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

2. Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

3. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March, and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Mr Stef Oostvogels, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 17 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à.r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, acte en voie de publication

au Mémorial C, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°98.454,

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année fiscale de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'année fiscale de la Société, de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

J. Delvaux.

(023344.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.454.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 71 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023346.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

LA CIVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 mars 2004.

Pour LA CIVETTE, S.à r.l.

J. Reuter

(022807.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CVC CAPITAL PARTNERS IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: EUR 12.500.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.452.

In the year two thousand and four, on February 18.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 90.106 (the «Sole Shareholder»),

represented by Mr Stef Oostvogels, lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy given on 17 February 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CVC CAPITAL PARTNERS IT SERVICES, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, not yet published in the Mémorial C, having its registered office in Luxembourg, 5, place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg Section B n° 98.452,

- that the agenda of the meeting is the following:

1. To change the fiscal year so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

2. Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

3. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the fiscal year, so that the fiscal year shall run every year from the 1st day of April until the 31st day of March, and for the first time from the date of incorporation until March 31st, 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«11.1. Fiscal year

The fiscal year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year, with the exception of the first fiscal year, which has started on the date of incorporation and will end on March 31st, 2004.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 90.106 (l'«Associé unique»),

ici représentée par Mr Stef Oostvogels, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey, en vertu d'une procuration datée du 17 février 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société CVC CAPITAL PARTNERS IT SERVICES, S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par-devant le susdit notaire Jacques Delvaux en date 19 décembre 2003, acte en voie de publication

au Mémorial C, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 98.452

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année fiscale de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

3. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'année fiscale de la Société, de sorte que celle-ci ira chaque année du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, et pour la première fois de la date de constitution au 31 mars 2004.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«11.1 Exercice social

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de la première année fiscale qui a commencé à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quel nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Delvaux.

(023349.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CVC CAPITAL PARTNERS IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.452.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2004, actée sous le n° 69 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(023351.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

MAJOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 28.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022821.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PACKTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
R. C. Diekirch B 5.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901089.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

FIDUCIAIRE COMPTABLE ET FISCALE MARTELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 17, rue des Tilleuls.
R. C. Diekirch B 91.760.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901088.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

DITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 80.131.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme ATMOSFAEHR HOLDING S.A., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 69.790, ici représentée par Maître Isabelle Welschen, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 mars 2004, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante par son mandataire a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée DITO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé,

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 22 août 2001.

Que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 80.131,

Que la société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante prise comme suit:

Unique résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale; commerce d'équipements de bureau et d'ordinateurs.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: I. Welschen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, vol. 142S, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 mars 2004.

P. Decker.

(023397.3/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

DITO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 80.131.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 mars 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(023401.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

COPLAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.680.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

TWO THOUSAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.903.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1534 du 24 octobre 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWO THOUSAND, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022797.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

TWO THOUSAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.903.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1534 du 24 octobre 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TWO THOUSAND, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022798.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SHARE FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 40.729.

Im Jahre zweitausendundvier, den neunten März.

Vor Uns Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SHARE FINANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Luxemburg B 40.729, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Maître Reginald Neuman, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 2. Juli 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 502 vom 3. November 1992 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch einen Beschluss der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 25. Juni 2002, wovon ein Protokollauszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1355 vom 18. September 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Ernst Doczekal, Unternehmensberater, wohnhaft in Erdbrustgasse 84, A-1160 Wien, Österreich.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Fräulein Cindy Reiners, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundert (1.200) Aktien mit einem Nennwert von je zweiundsiebzig Euro sechs sieben zwei acht Cent (EUR 72,6728), welche das gesamte Kapital von siebenundachtzigtausend zweihundertsieben Euro sechsdreissig Cent (EUR 87.207,36) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von sämtlichen anwesenden oder vertretenen Aktionären und den Mitgliedern des Büros unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, mit den Vollmachten als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung von Herrn Ernst Doczekal, wohnhaft in Wien (Österreich) als Liquidator der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

Nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird aufgelöst und in Liquidation gesetzt.

Zweiter Beschluss

Herr Ernst Doczekal, Unternehmensberater, geboren am 26. Juli 1951 in Wien, Österreich, wohnhaft in Erdbrustgasse 84, A-1160 Wien, Österreich, wird als Liquidator der Gesellschaft ernannt, welcher die weitgehendsten Befugnisse hat um die Liquidation abzuwickeln, unter Beachtung der vom Gesetz oder von der Satzung der Gesellschaft vorgesehenen Beschränkungen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparanten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Doczekal, M. Prospert, C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, vol. 142S, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023478.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**MirINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. MIRINVEST).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 99.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(022848.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 84.770.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 462 du 22 mars 2002.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND), S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(022800.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R. C. Luxembourg B 70.459.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022823.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CDC SP S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz.

R. C. Luxembourg B 58.931.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022854.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

DELI MEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.758.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SESAME S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.610.

—
Le domicile de la société anonyme SESAME S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

L'administrateur Monsieur:

- Norbert Schmitz

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023394.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

DELISALADES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 55.688.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM05999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ECOMETRIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 118, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 55.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SYLLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

(023470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SYLLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

(023473.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SYLLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

(023476.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

SYLLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signatures.

(023475.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

VISIBLY LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 3.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. DSO-AM06054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

MEDIA-CONSULTING-PINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9751 Grindhausen, 9, Grindhausen.

R. C. Diekirch B 96.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901178.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

HEMEX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.

R. C. Diekirch B 95.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901179.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

A.F.S., S.à r.l., ALARMES FRANCIS SCHMIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.509.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PALAIS D'ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.762.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ICREM HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 93.507.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 mars 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901180.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mars 2004.

ABC DU TRANSPORT EXPRESS/MESSAGERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.332.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BUREAU D'INGENIERIE AMP S.A. (ANALYSE-MAITRISE-PROGRES), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.762.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022849.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

GALASSO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.
R. C. Luxembourg B 46.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ATENEA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.344.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 5 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été élu au poste de nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022974.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ASIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.715.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022856.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

MINERALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3705 Tétange, 25, rue Pierre Schiltz.

R. C. Luxembourg B 68.855.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022859.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AB CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.754.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM06024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

LOCASO EXPLOITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 88.747.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

(022879.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SAMPSON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.167.

—
Le domicile de la société anonyme SAMPSON S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz
- Jean Bintner
- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023389.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

NEXINVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.630.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.823.

—
Le bilan au 14 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(022985.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

INTERNATIONAL LIFT SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.082.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(022987.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BAYERISCHE LANDESBANK, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 47.892.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Bayerischen Landesbank, München (BayernLB) vom 2. Dezember 2003

Die Generalversammlung der BayernLB hat beschlossen, nach § 2 der Satzung einen neuen § 2a einzufügen. Danach dient das in den Jahren 1994 und 1995 auf die Bank übertragene Wohnungsbaufördervermögen des Freistaats Bayern (Zweckvermögen) unbeschadet seiner Funktion als haftendes Eigenkapital der Bank nicht mehr der Unterlegung des Wettbewerbsgeschäfts der Bank.

§ 2a der Satzung der BAYERISCHE LANDESBANK, Anstalt des öffentlichen Rechts, München

Zweckvermögen

Das auf Grundlage von Artikel 1 Abs. 1 Zweckvermögensgesetz vom 23. Juli 1994 (GVB1. S. 602) auf die Bank übertragene Fördervermögen des Freistaates Bayern (Zweckvermögen) wird von der Bayerischen Landesbodenkreditanstalt entsprechend den Vorgaben des Zweckvermögensgesetzes und des Gesetzes über die Verwendung der Rückflüsse aus Darlehen des Freistaates Bayern zur Förderung des Wohnungsbaus (BayRS 2330-6-I) laufend zur Förderung von Maßnahmen der sozialen Wohnraumförderung eingesetzt. Es dient unbeschadet seiner Funktion als haftendes Eigenkapital der Bank nicht der Unterlegung des Wettbewerbsgeschäfts der Bank.

Diese Satzungsänderung ist mit ihrer Veröffentlichung im Bayerischen Staatsanzeiger Nr. 10 am 5. März 2004 rechts-
wirksam geworden.

Für die Richtigkeit des Auszuges

BAYERISCHE LANDESBANK, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

A. Weber / B.-D. Bützow

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023014.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ABM NETWORK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CHANOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 88.458.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANOGEST S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023048.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.750.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMELIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023055.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

LUNARD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.767.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUNARD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023058.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

DICENTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.281.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICENTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.
